



# Mobilisation **pour l'eau**

PAR L'ATELIER EAU DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

## Glyphosate, vous en reprendrez bien pour 5 ans ?

Après de nombreux rebondissements, le verdict est tombé ; le glyphosate a été ré-autorisé pour 5 années supplémentaires. Cette molécule chimique est l'herbicide le plus utilisé à travers la France, l'Europe et le monde. Son usage massif rend la situation extrêmement préoccupante pour l'avenir : dangereux pour l'environnement, cancérigène pour les animaux, probablement pour l'Homme, perturbateur endocrinien... L'Europe a raté le coche de la santé environnementale et décide de bafouer le principe de précaution. Depuis plusieurs décennies, Frapna Drôme Nature Environnement et France Nature Environnement alertent : l'agriculture doit se désintoxiquer du glyphosate sans délai.

## Dans les sols, les produits, l'eau et l'air de la Drôme

Depuis 2009, le ministère de l'environnement dispose d'un inventaire annuel des ventes de produits phytosanitaires (Banque nationale des ventes réalisées par les distributeurs de produits phytosanitaires). Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les ventes faites par les distributeurs drômois pour le glyphosate. Ces quantités sont sûrement inférieures aux quantités utilisées : il ne s'agit ici que des ventes déclarées...

Drôme	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Cumul	Moy. par an
Glyphosate en tonnes	91t	72t	75t	91t	101t	95t	95t	90t	86t	796t	88t

Dans les 9 dernières années, 796 tonnes de glyphosate au moins ont donc été vendues sur le département en plus d'autres substances. Les produits pris en compte et contenant du glyphosate sont utilisés pour la plus grande partie par l'agriculture, mais sont encore distribués pour l'usage des particuliers. Le glyphosate est interdit d'usage pour les collectivités depuis janvier 2017 et sera seulement interdit pour les particuliers en 2019 ! Dans l'inventaire annuel de la quantité de glyphosate vendu en 2016 par des distributeurs drômois, on trouve :

- des herbicides systémiques utilisés en agriculture : par exemple, *Envision 45* ou *Roundup Innov*, plus de 25 tonnes de glyphosate déclarées pour ces deux produits.
- des produits pour les jardins : par exemple, *Barclay Gallup super 360 Jardin*, soit 1,5 t de glyphosate déclarées pour ce produit vendu encore par 21 distributeurs drômois.

## Des pesticides pour combien de temps ?

Ces produits polluent le sol à long terme, puis sont relâchés plus ou moins rapidement dans les eaux souterraines en fonction des pluies. La dégradation dans le temps de certains pesticides, crée des sous-produits appelés métabolites. Par exemple, l'atrazine, utilisée aussi précédemment dans les produits phytosanitaires, est interdite depuis 2003 ; sa présence est toujours détectée et sa dégradation a créé des métabolites qui dépassent régulièrement la limite réglementaire. Si le glyphosate était interdit aujourd'hui, nous le retrouverions encore dans les milieux pendant plusieurs dizaines d'années ! Pourra-t-on un jour évaluer les conséquences de l'inaction de l'Europe sur la santé de plusieurs générations d'enfants, de femmes et d'hommes ?

Dans la Drôme, 18 captages d'eau potable<sup>1</sup> ont été définis comme prioritaires car ils sont pollués par les nitrates ou les pesticides. Pour certains d'entre eux, cette démarche est en place depuis 2009, avec des pollutions déjà détectées parfois depuis 1990. Et il reste encore des captages où rien n'a été engagé ! Aujourd'hui, l'Agence Régionale de Santé fait ainsi le bilan pour le département au 9 octobre 2017 :

- Pour les nitrates : globalement à part quelques captages, on remarque une baisse depuis 2013-2014 pour arriver à une stagnation depuis quelques années. Les analyses ne montrent pas de nouveaux captages pollués aux nitrates.

1 - Lire à ce sujet les *épines drômoises* n°187 p. 25)

- Pour les pesticides: malgré les efforts, la présence des pesticides est toujours prégnante dans la ressource. Des dérogations sont prises pour 3 ans pour trouver des solutions pour distribuer à nouveau une eau conforme. Le plus souvent, ces 3 ans ne permettent pas de reconquérir la qualité de l'eau.

## Dans le silence

Frapna Drôme Nature Environnement avait dénoncé la dérogation, donnée par le préfet à la municipalité de St Maurice sur Aygues, pour délivrer à sa population une eau dépassant les normes réglementaires pour les pesticides<sup>2</sup>. Pour obtenir cette dérogation, cette commune s'était engagée en 2015 à « mettre en œuvre la meilleure solution pour remédier à la qualité de l'eau » et distribuer une eau conforme dans un délai maximal de 36 mois. En octobre 2017, un premier bilan nous est communiqué: cette commune « a réalisé un plan de désherbage et investi dans du matériel ». Bravo.

Mais cette réponse est-elle au niveau de la question posée ici depuis plus de 20 ans? Il n'y a qu'un captage pour alimenter le village sur un bassin fortement déficitaire en eau. La pollution est identifiée depuis les années 90 et provient des produits utilisés par la culture intensive de la vigne. Pour que la qualité de l'eau puisse s'améliorer, il faut changer les pratiques des viticulteurs, en priorité de ceux qui travaillent dans les terrains situés au-dessus du captage. C'est possible: plusieurs viticulteurs produisent du vin bio sur le même terroir. Le vin de St Maurice est un vin cher et bien coté: ce n'est pas le problème économique qui empêche le changement. Comment peut-on accepter que quelques domaines continuent à s'enrichir en rendant malade toute une population? Frapna Drôme Nature Environnement demande aux amateurs de bon vin de refuser désormais d'acheter les bouteilles de St Maurice (et autres) sans logo AB. L'association appelle encore à la mobilisation du maire, de la population et des viticulteurs pour préserver leur santé et celle de leurs familles.

L'association interpelle le préfet, les services de l'État, le parc des Baronnies, les communes voisines pour que nous agissions ensemble pour obtenir enfin des résultats.

Pour le glyphosate et les pesticides, les décisions au niveau mondial, européen voire français ne répondent pas aux urgences écologiques. Loin de cette complexité, les acteurs locaux ne font pas mieux...

## Situation grave et réponse insuffisante

Pour la Drôme et l'Ardèche, pour toute la région, la saison hydrique 2016/2017 aura été une nouvelle alerte sans précédent. Le manque d'eau aura commencé à la fin de l'hiver et se sera prolongé jusqu'à l'automne. La biodiversité, les sols, les milieux auront été gravement touchés. Avec le niveau très bas du Rhône, la production énergétique nucléaire et hydroélectrique a été ralentie, et même interrompue. La circulation d'eau ralentie a favorisé la concentration des polluants dans les cours d'eau et dans les sols. De juin à novembre 2017, des nombreux arrêtés « sécheresse » ont défini des situations d'alerte, alerte renforcée, crise... Mais on peut s'interroger sur l'application effective des restrictions qui n'ont pas empêché l'assèchement des cours d'eau, en premier lieu la rivière Drôme. Tous les spécialistes s'accordent pour décrire la situation comme devant s'aggraver dans les années à venir sous l'effet du dérèglement climatique.

Arrêtés sécheresse, dérogations pour continuer à délivrer l'eau de certains captages sans respecter les normes, abandon de captages trop pollués, sont des indicateurs sans appel: ils démontrent que nous n'avons pas su réduire notre consommation au niveau de la disponibilité, et que nous n'avons pas su préserver ni restaurer les ressources existantes.

La situation est grave, et notre réponse est très insuffisante. Jusqu'où?

Agissons ici, ensemble, avant qu'il ne soit trop tard. Dans tous les projets locaux concernant les entreprises, les collectivités, ou les particuliers, la préservation de la ressource en eau doit être prioritaire. Tout de suite.

## Pour agir ensemble

Les travaux de l'atelier eau de Frapna Drôme Nature Environnement sont ouverts à tous les adhérents. Prenez contact avec l'association par mail ou téléphone. La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 21 février** à 18h au siège de l'association, 38 avenue de Verdun, Valence. (Mail: [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) / Tél.: 04 75 81 12 44)